

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 520

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191221

**Direction en charge :** Immobilier, Achats et Services

**Objet :** Aide aux études et investissements dans le cadre du développement des énergies thermiques -  
Convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

<b>Politique :</b> <i>Saint-Etienne, ville durable</i>	Délibération n° : 520
<b>Commission :</b> Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux	Dossier : 191221
<b>Direction en charge :</b> Immobilier, Achats et Services	
<b>Objet :</b> Aide aux études et investissements dans le cadre du développement des énergies thermiques - Convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole - Approbation.	

**□ Rappel et Références :**

Dans le cadre de la démarche entreprise par les territoires à énergie positive visant à réduire drastiquement les consommations d'énergie et à couvrir les consommations résiduelles par des énergies renouvelables à l'horizon 2050, Saint Etienne Métropole et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ont signé un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.

Ces contrats ont pour objectif de regrouper différents petits projets non éligibles au fonds chaleur de par leur taille, pour leur permettre d'atteindre les seuils du fonds chaleur et de bénéficier de ces financements. Les aides à l'investissement octroyées par le fonds chaleur varient selon le type d'énergie utilisé et leur puissance.

Ils sont signés pour une durée de 3 ans avec des « opérateurs territoriaux », préférentiellement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), qui s'engagent sur la gestion déléguée des fonds de l'ADEME. L'ADEME reste cependant seule décisionnaire de l'attribution des fonds délégués, la décision de financement étant arbitrée en commission d'attribution des aides.

**□ Motivation et Opportunité :**

Dans ce cadre-là, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont décidé de travailler en partenariat sur trois sites bien identifiés : la piscine Grouchy, les vestiaires du stade Léon Nautin et le gymnase Berland Bousquet.

Afin de matérialiser cet accord, il convient de conclure une convention pour chaque site et la soumettre à approbation du Conseil municipal.

**□ Contenu :**

Dans le cadre de la convention, la Ville de Saint-Etienne s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser une étude de faisabilité pour :

- la récupération de chaleur sur les eaux usées de la piscine Grouchy,
- sur la mise en place d'une installation solaire thermique sur le gymnase de haut niveau Bousquet,
- sur la mise en place d'une installation solaire thermique sur le vestiaire du gymnase Léon Nautin.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole s'engage à accompagner techniquement le porteur de projet et à mettre à sa disposition les fonds d'étude et d'investissement délégués par l'ADEME pour leur permettre de les concrétiser à hauteur de 70% du montant HT de l'étude de faisabilité soit, à titre prévisionnel, 15 768 euros TTC répartis comme suit :

- 10448 euros la piscine Grouchy,
- 2 660 euros pour les vestiaires du stade Léon Nautin,
- 2 660 euros pour le gymnase Berland Bousquet.

**□ Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

**□ Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Recettes (à titre prévisionnel) 15 768 euros TTC

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						

Fonctionnement						15768 €TTC répartis comme suit : -10448€ TTC pour la piscine Grouchy -2660€ TTC pour pour les vestiaires du stade Léon Nautin -2660€ TTC pour le gymnase Berland Bousquet
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les conventions de partenariat à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne pour la piscine Grouchy, les vestiaires du stade Léon Nautin et le gymnase Berland Bousquet,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<p><b>Décision :</b> Proposition adoptée</p> <p><b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p><b>Imputation budgétaire</b></p> <p>Exercice 2019 - Recette : chapitre 77 article 7477 et chapitre 13 article 1327 opération 2001P6010</p>
	<p><b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b></p> <p><b>Jean-Pierre BERGER</b></p>